

Délibération 1.2

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE 2016-2021

Proposition d'amendement au schéma déposée par Mme GOUJON, au nom du groupe « Pour les Seinomarins ».

La fiche action 1 du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2016-2021 est complétée par la sous-action suivante :

**4 – Garantir et développer l'accueil, l'information et la prise en charge des mineurs en centre de planification et d'éducation familiale**

- Développer l'accès à l'information et les consultations de planification pour les jeunes ;
- Réaliser des IVG médicamenteuses en PMI dans les zones où l'offre libérale est peu développée ;
- Poursuivre et développer les actions d'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

Délibération n°1.2

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE 2016-2021

Proposition d'amendement présentée par Mme LECORDIER :

La fiche action 1 du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2016-2021 est complétée par l'action suivante :

**4 – Garantir et poursuivre l'accueil, l'information et la prise en charge des mineurs en centre de planification et d'éducation familiale**

- Développer l'accès à l'information et les consultations de planification pour les jeunes ;
- Continuer la réflexion avec le réseau de périnatalité pour organiser l'IVG médicamenteuse en PMI dans les zones qui concentrent les difficultés d'accès ;
- Poursuivre et développer les actions d'éducation à la sexualité en milieu scolaire.